Commune bourgeoise

SORVILIER

Bourgeoisie Sorvilier

ORDONNANCE ET TARIFS D'UTILISATION DE LA CABANE FORESTIERE DU CHEBIA

DE LA

COMMUNE BOURGEOISE DE SORVILIER

Pour faciliter la lecture de la présente ordonnance, le masculin générique est généralement utilisé ; il s'applique aux deux sexes

ORDONNANCE ET TARIFS D'UTILISATION DE LA CABANE FORESTIERE DU CHEBIA

La Conseil de bourgeoisie de Sorvilier,

Vu l'article 9 alinéa 2 du règlement d'utilisation de la cabane forestière du Chébia du 16 juin 2023, édicte les dispositions suivantes :

Art. 1

Tarifs de location

Les montants ci-après sont indiqués en francs suisses.

Location par jour :	60.00
Location par week-end : (samedi-dimanche)	120.00

Art. 2

Tarif horaire

Les nettoyages complémentaires sont facturés au locataire au tarif horaire de 60.00 francs par heure.

Art. 3

Conditions de paiement

1 Le montant de la location doit être versés à la commune bourgeoisie 7 jours au plus tard après la demande de réservation.

2 Le paiement doit être effectué avec le même nom que la réservation.

3 Tant que les montants indiqués à l'alinéa 1 ne sont pas versés, la réservation est réputée provisoire (la commune bourgeoise est en droit de louer les infrastructures préréservés à des tiers). Une fois que ces montants sont versés, la réservation devient définitive

Art. 4

Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 1er janvier 2024.
Elle abroge toutes les dispositions antérieures.

Ainsi délibéré et arrêté par le Conseil de bourgeoisie de Sorvilier le 9 janvier 2023.

Bourgeoisie de Sorvilier
Au nom du Conseil de bourgeoisie
Le Président : La Secrétaire :

Joël Bouchat Nicole Richon